



Procès-Verbal du Conseil d'établissement

Jeudi 08 janvier 2026

Liste des membres présents :

Pour la Direction : P. BOUSQUET, Proviseur / C. DEZETTER, DAFACS/ M. MILLASSEAU, Directrice Primaire/ A. ACHIQ, Proviseur Adjoint / M. ABIDI, Proviseure Ajointe / A. VINCENT, CPE/ C. BLASZCZYK, SCAC

Pour les représentants des personnels : A. WALCKIERS, C. BARBE, B. BERNIER-BARBE (SNES-FSU), S. DIEME (SNUipp), M. PARACUELLOS (SUD), L. PAYE (TOS), A. MBAYE (TOS)

Pour les représentants des parents d'élèves : R. SAHELI D BOUE (LIPE), H. GAUDEFROY, J. LE TEXIER, T. KAMARA (APE Teranga)

Pour les représentants des élèves : M BELLANGER

Invités : Y. BERTHELOT, DAF Adjoint / R. TCHITEMBO, RH

Excusé : S. BAUMGARTH (Consul)

Le quorum étant atteint, le CE est ouvert par Monsieur le Proviseur à 17h39 avec 18 votants.

Le secrétariat est assuré par Madame TCHITEMBO, le Co secrétariat est assuré par Madame Sylvie DIEME.

En propos liminaire, Monsieur le Proviseur adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2026.

Les Délégués du personnel ainsi que les représentants des parents d'élève remercient la direction pour l'organisation et la gestion mis en place pendant ce moment douloureux que le lycée a traversé suite au décès d'un l'élève de CP.

Le proviseur profite de ces remerciements pour préciser que plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de cette organisation et que la direction travaille sur la mise en place d'une procédure d'urgence pour faire face à ce genre de situation de la meilleure des manières.

➤ Présentation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour appellera les points suivants :

1. Adoption du PV du 06/11/2025
2. La présentation du budget initial de l'exercice 2026.
3. Les voyages
4. Questions diverses



1. Adoption du PV du 06/11/2025

Les représentants des parents d'élèves précisent qu'il a été omis de noter la présence de madame BOUE arrivée avec un peu de retard. Ils précisent également que les procès-verbaux sont trop brefs et souhaitent qu'ils soient plus développés.

Le procès-verbal du CE du 06/11/2025 est voté à l'unanimité.

2. La présentation du budget initial de l'exercice 2026

Le proviseur précise que ne sera présenté lors de ce CE que le Budget initial de 2026 conçu en septembre 2025 et que le budget rectificatif sera présenté lors du prochain CE.

La DAF rappelle que Le Lycée Français Jean Mermoz de DAKAR est un établissement en gestion directe, du réseau de l'AEFE et est soumis au décret GBCP du 7/11/2012 donc à tenir une comptabilité publique française ; et présente les différents éléments du BI dont les documents seront annexés à ce présent PV.

Synthèse :

Il en ressort de cette présentation une baisse de trésorerie qui s'explique par la baisse d'effectifs élèves, les 137 chaises vides annoncées par la direction lors des précédents CE.

Le Proviseur met l'accent sur les points de vigilances que sont l'efficacité structurelle et la situation relative à la pension civile. Il affirme être serein puisque le lycée dispose de nombreux atouts pour attirer les 137 élèves manquants à la rentrée scolaire 2025.

Les représentants du personnel et des parents d'élèves manifestent leurs inquiétudes pour les dépenses à venir et la situation budgétaire de l'établissement. Ils souhaitent savoir si l'AEFE a le droit de se servir sur le compte bancaire du lycée pour faire face à ses difficultés.

La DAF rappelle que le lycée Jean Mermoz fait partie intégrante de l'AEFE, qu'il s'agit d'argent public, réglementairement l'AEFE peut utiliser les sommes disposées sur le compte bancaire du lycée

Elle rappelle également que si cette situation venait à se produire, une communication sera faite au préalable par l'AEFE.

Le Proviseur prévoit des réunions de travail avec les représentants du personnel et les parents sur le prochain sujet : le budget rectificatif pour la préparation du prochain CE.

Le SCAC annonce la mise en place d'un comité de pilotage dont le but est de remonter les questions et remarques du personnel et des parents.

Vote avis du CE sur le BI 2026

Défavorable : 1

S'abstient : 9

Favorable : 8



3. Les voyages

Voyages et sorties scolaires prévus :

Découvertes médiévales : de Pérouges à Cluny 5EME

970 000FCFA /PARTICIPANT - DU 9 AU 16/04/2026

VOYAGE SEMAINE SPATIALE 3EME A B C 220 000FCFA/PARTICIPANT - DU 11 AU 14/03/2026

VOYAGE A SOKHONE EPS / AS FOOT 165 000FCFA/PARTICIPANT - DU 9 AU 14/02/2026

SORTIE SVT CLASSES DE 2^{NDE} 5 000FCFA/PARTICIPANT

PROJET DANSE ET IA Mme BONNEFOY 5 000FCFA/PARTICIPANT (201 et 208)

Les voyages sont votés à l'unanimité.

4. Questions Diverses

APE TERANGA :

Question 1 : Quelles sont les conséquences financières du transfert aux EGD (35% en 2026 et 50% en 2027) de la part employeur des pensions civils ?

A cette question le Proviseur affirme que les leviers de recette et dépense seront travaillés prochainement donc à date pas de réponse.

Question 2 :

a- Les comptes rendus validés des CE et conseils d'école ne sont pas mis à jour sur le site du lycée.

Le Proviseur affirme que la mise à jour a été faite sur le site.

b- Joindre aux comptes rendus des CE les documents présentés en CE, notamment ceux n'ayant pas été diffusés au préalable des CE

Le Proviseur affirme être favorable à cette demande et que les documents seront annexés comme demandés.

La LIPE :

Question 1 : Communication et continuité pédagogique en cas d'absence des enseignants.

Le chef d'établissement tient à rassurer les parents d'élèves que le programme scolaire n'est pas conçu pour être traité sur les 36 semaines de temps scolaire d'un élève. Un travail est mis en place avec les enseignants pour éventuellement rattraper les cours afin de veiller à terminer le programme. Il affirme également que la communication sur ce sujet sera améliorée.



Les parents d'élèves soulèvent également la rupture de communication au premier degré.

La Directrice du Primaire informe qu'il n'y a pas rupture mais un changement de canal de communication avec la mise en place de ponote au premier degré. Certains parents ne sont pas encore habitués, un travail est mis en place pour les accompagner et les habituer à ce changement.

Question 2 : Propreté et conditions d'hygiène des sanitaires

La direction informe :

1-Disponibilité de produits :

Les ruptures constatées (savon, papier toilette, ...) sont signalées au prestataire à chaque fois que l'information est transmise.

2-Fréquences des nettoyages

Nous avons fait remonter la remarque des parents au prestataire en lui demandant la fréquence de nettoyage. Le lycée a demandé la fréquence de nettoyage et envisage la mise en place de fiche indiquant la date et l'heure de nettoyage dans chaque bloc WC.

Actions déjà réalisées :

-Au Primaire : mise en place de dérouleurs dans chaque WC

-Au secondaire : Mise en place des poubelles dans les WC filles

A noter :

Depuis les travaux d'adduction à l'été 2025 il n'y a eu aucune coupure d'eau sauf pour des travaux très ponctuels.

De nombreuses portes de toilettes devraient être changées prochainement.

Le Proviseur a clos la séance à 19h32.

Patrice BOUSQUET
Président de séance

Reine TCHITEMBO
Secrétaire de séance

Sylvie DIEME
Co-secrétaire de séance

